

Tu as moins de **31 ans** ?  
Tu souhaites créer ou reprendre une  
entreprise en **Guyane** ?

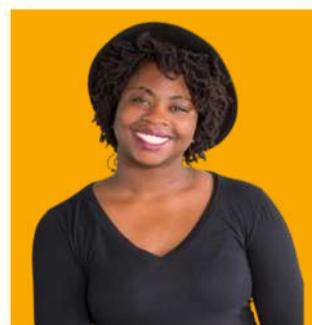
**Le PIJ est fait pour toi !**



Projet Initiative Jeunes (PIJ)

**Un accompagnement  
personnalisé et un coup  
de pouce financier qui  
pourraient te manquer !**

[1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr)



## Projet initiative jeunes

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », le Projet initiative jeunes (PIJ) vise à soutenir la création ou la reprise d'entreprises à travers une aide financière accordée aux jeunes de 18 à 30 ans inclus qui s'implantent en Martinique.



### En quoi consiste l'aide du PIJ ?

L'aide du PIJ création d'entreprise est une aide financière « en capital » de l'Etat au porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise. Elle est exonérée de toute charge sociale ou fiscale.

Le montant maximum de l'aide est de **9000 euros**

L'aide est cumulable avec les aides à la création d'entreprise comme l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) ou l'Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (Arce).

### Qui peut en bénéficier ?

Si tu as **entre 18 et 30 ans inclus** et que tu as le projet de créer ou reprendre une entreprise dont **le siège et l'établissement principal se situent en Guyane**, alors tu peux bénéficier de cette aide. Il est nécessaire que tu sois également résidant en Guyane.

### Quelles sont les conditions ?

Tu as le projet soit de créer, soit de reprendre une entreprise à but lucratif, et ce quels que soient sa forme juridique et son secteur d'activité (les associations, les GIE et groupements d'employeurs sont exclus), dont le siège et **l'établissement principal sera situé en Guyane**.

Le créateur ou repreneur doit exercer le **contrôle effectif de l'entreprise**, c'est-à-dire assurer sous sa propre responsabilité la direction de l'entreprise et la représenter dans ses rapports avec les tiers.

### Comment en bénéficier ?

**BGE Guyane** est un organisme conventionné par l'Etat pour le PIJ. Contacte-nous pour bénéficier d'un **accompagnement qui te permettra d'apprécier la réalisme et la viabilité de ton projet et compléter ton dossier** de demande de financement qui sera transmis à la DETCC (avant la création ou la reprise d'entreprise).



### Contact

Activité Conseil – BGE Guyane

Samuel SABIN  
06 94 03 28 54/ 05 94 20 44 08  
creation@bge-guyane.com

#1jeune1solution